



Recours carte de resident pour étranger

Par Visiteur

Je suis entré en France depuis Novembre 1999 en tant que étudiant. Un an après j'ai changé mon statut en celui de salarié. Ce qui veut dire que je possède depuis 2001 la carte de séjour avec mention salarié. Pendant ces périodes jusqu'à maintenant, j'ai connu le chômage le travail en interim, des stages de formation, professionnelles. Cependant, depuis Mars 2008 j'ai signé un CDI et lors du renouvellement de mon titre de séjour, j'ai demandé une carte de resident mais malheureusement lors du retrait j'ai eu un refus de carte de resident et l'on m'a remis juste un titre de séjour temporaire "salarié" (7 année de titre de séjour salarié) comme motif: ressource instable, salaire insuffisant alors que j'ai un salaire net de 2100€ (j'ai 3 enfants tous nés en France les deux premiers sont à l'école élémentaire)

La question:

Pourriez-vous m'aider à faire un recours? est-ce que c'est possible?

PS: Préfecture de Paris

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

De quand date votre refus de carte de resident?

De quelle nationalité êtes-vous?

Êtes-vous marié et si oui est-ce que votre épouse est française?

Cordialement

Par Visiteur

-Date de refus: 12/12/08 lors du retrait (simple carte de séjour)

- je suis de nationalité centrafricaine

-je ne suis pas marié. (ma compagne est de nationalité centrafricaine comme moi et elle a aussi une carte de séjour renouvelable tous les ans)

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait votre situation.

Je pense que l'administration vous a sans doute refusé la carte de resident car votre situation stable (obtention d'un CDI) n'est que très récente.

Vous pouvez exercer un recours gracieux devant la préfecture et/ou hiérarchique devant le ministre de l'immigration en faisant valoir vos arguments.

Cordialement